

Services du Docip pendant la 18^{ème} session de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

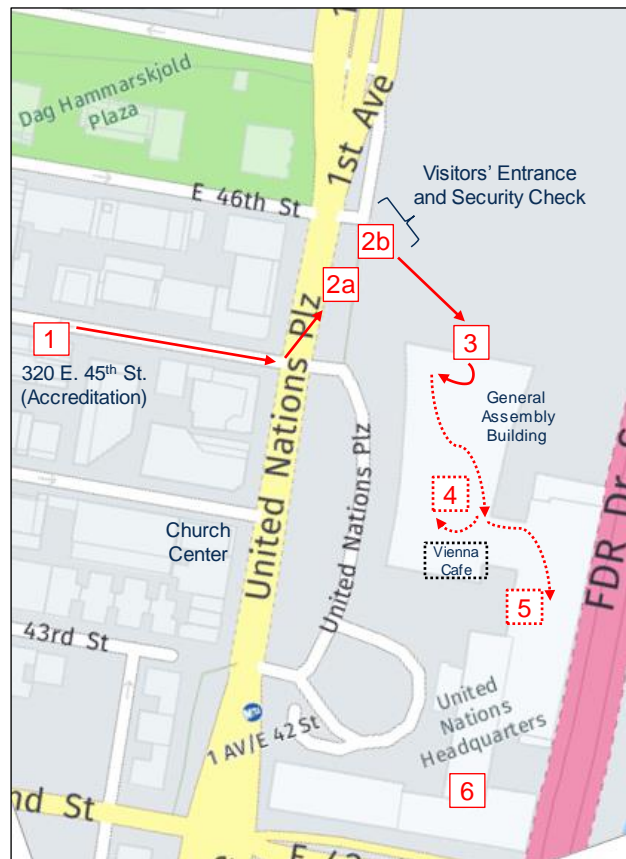


Afin de faciliter le travail des délégués autochtones pendant la 18^{ème} session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, le Docip mettra à leur disposition les outils et services suivants :

Où trouver notre bureau dans le bâtiment des Nations Unies ?

Notre bureau se trouve dans la salle de conférence C (niveau B1)

Après avoir récupéré votre badge d'accréditation au 320 East 45th Street (**zone 1 sur la carte**), rendez-vous à l'entrée Visiteurs des Nations-Unies (**2a**), passez le contrôle de sécurité (**2b**), traversez la place et entrez dans le bâtiment de l'Assemblée générale (**3**). Prenez les escaliers sur votre droite et descendez (niveau B1) puis passez la librairie et le café jusqu'au prochain contrôle de sécurité où vous devrez présenter votre badge. Pour vous rendre à la salle de conférence 4 (**CR4**) (**4**), traversez le couloir et tournez à droite après le café Vienna. Pour vous rendre au bureau du Docip (**5**) traversez le couloir et tournez à gauche après le Café Vienna puis suivez le couloir en direction du Bâtiment des salles de conférences. Une fois devant les ascenseurs, tournez à droite. La salle de conférence **C** (**5**) se trouvera sur votre droite.



Légende:

(N.B. : les lignes en pointillé indiquent le niveau du sous-sol)

Vous pouvez également vous rendre plus rapidement au bureau du Docip depuis l'entrée principale (3) en restant au rez-de-chaussée et en traversant le bâtiment jusqu'aux ascenseurs qui vous permettront d'accéder au sous-sol après avoir passé différents contrôles de sécurité.

- | | |
|---|---|
| 1- Accréditation (320 E. 45th St.) | 4- Salle de conférence 4 (Niveau B1 sous-sol) Salle de conférence de l'Instance permanente) |
| 2a-Entrée Visiteurs | 5- Bureau du Docip, salle C (Niveau B1 sous-sol) |
| 2b-Sécurité | 6- Bâtiment des Secrétariats : bureau du Secrétariat de l'Instance permanente |
| 3- Entrée du bâtiment de l'Assemblée générale | |

Secrétariat technique

Le Secrétariat technique est un espace de travail et de rencontre mis à la disposition des délégués autochtones. Cet espace sera ouvert de **9 h à 19 h** du **lundi 22 avril** au **vendredi 26 avril** et proposera les services suivants :

Accès à des ordinateurs, imprimantes et photocopieuses

Lorsque le Secrétariat technique est fermé, vous pouvez utiliser les ordinateurs mis à disposition en libre-service dans le bâtiment de l'ONU.

Traductions gratuites : en anglais, espagnol, français et russe

Le Docip traduit tous types de documents, tels que :

- Communications (avec la Rapporteuse spéciale, les membres de l'Instance permanente, les agences de l'ONU, etc.)
- Présentations/flyers des événements parallèles
- Déclarations

Pour un document de 2-3 pages, nous pouvons garantir un délai de 24 heures. Pour un document plus long, le délai dépendra de la disponibilité des traducteurs bénévoles.

Merci d'adresser vos demandes de traduction à : translations@docip.org

Services d'interprétation : en anglais, espagnol, français et russe pour :

- Vos réunions bilatérales ou informelles (avec la Rapporteuse spéciale, des États membres, des organisations autochtones, etc.) : **service gratuit**
- Vos réunions de Caucus : **service gratuit**
- Vos événements parallèles : **consulter la grille tarifaire**

Gratuit	Organisations autochtones avec peu de ressources financières
75 \$ / heure / interprète	Organisations autochtones disposant de ressources financières
85 \$ / heure / interprète	ONG en coalition avec les peuples autochtones
135 \$ / heure / interprète	Organisations internationales, agences de l'ONU ou États membres

Veuillez adresser vos demandes d'interprétation le plus tôt possible à M^{lle} Johanna Massa johanna.massa@docip.org, coordinatrice du Secrétariat technique.

Centre de documentation

- Le Docip recueille tout type de documents concernant les questions autochtones et les met à disposition sur une base de données.
- Il restitue la mémoire du processus de reconnaissance des droits des peuples autochtones au niveau international.
- Il transmet cette mémoire, notamment aux jeunes générations, sous la forme de DVD, via son site web, des photocopies, sur demande, etc.
- Il répond aux demandes des usagers et effectue des recherches pour les représentants, les chercheurs, les missions diplomatiques autochtones et les autres milieux intéressés.

La collection du Centre de documentation se compose des ressources suivantes :

- **Documents numériques**
 - Les déclarations des représentants autochtones, des organisations internationales ou des gouvernements.
 - Les documents en rapport avec les peuples autochtones produits par les organes de traité ou des agences tels que l'OMPI.
 - Les documents liés au suivi de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones.
- **Périodiques**
- **Monographies et dossiers thématiques**

Pendant l'Instance permanente, le Docip :

- Collecte les déclarations faites par les peuples autochtones durant les séances de l'IP
- Met les déclarations en ligne afin de les rendre disponibles à tous, y compris aux personnes qui n'ont pas pu assister à la conférence. Lien : http://bit.ly/DECLARATIONS_UNPFII18

La base de données des recommandations de l'Instance permanente inclut les recommandations faites lors des sessions précédentes. (Disponible seulement en anglais.)

Lien : https://esa.un.org/unpfiidata/UNPFII_Recommendations_Database_list.asp

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter notre documentaliste, M^{lle} Priscilla Saillen à l'adresse suivante : priscilla.saillen@docip.org.

Merci de remettre une copie de votre intervention/déclaration à notre service de documentation ! Nos volontaires vous en **demandent une dans la salle de conférence**, mais vous pouvez également l'apporter directement à notre bureau ou nous l'envoyer par courrier électronique à l'adresse suivante : documentation@docip.org. Merci !

Les publications du Docip

Le Docip fournit aux communautés autochtones du monde entier un aperçu clair et compréhensible des discussions internationales qui les concernent. Il met également à la disposition des lecteurs les éléments clés nécessaires pour suivre le débat portant sur la reconnaissance, au sein des instances internationales, des droits des peuples autochtones et des problèmes auxquels ils sont confrontés.

Les publications :

- résument les interventions présentées dans les mécanismes internationaux concernés susceptibles de présenter un intérêt pour les communautés autochtones, tout en respectant nos principes de neutralité et d'impartialité.
- sont publiées en quatre langues : anglais, espagnol, français et russe.
- sont distribuées par courrier postal, sur nos réseaux sociaux (pages Facebook et Twitter) et par courriel uniquement pour Update, afin d'atteindre les communautés autochtones dans les régions éloignées et de susciter une prise de conscience sur ces questions.

Chaque année, deux **notes de synthèse** (résumé des sessions de l'UNPFII et du MEDPA) et une édition de **l'Update** (journal d'informations sur ce qui se passe au niveau international concernant les droits des peuples autochtones) sont publiées.

Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez nous contacter à l'adresse publications@docip.org.

Pour recevoir nos publications, vous pouvez vous inscrire à travers le lien suivant : <http://bit.ly/docip-inscription>

Formations du Docip

Le Docip propose un service de formations aux délégués autochtones, composé d'une part d'un programme de renforcement de capacités et, d'autre part, d'un suivi des formations déjà effectuées par le Docip dans les années précédentes.

Ainsi, le Docip propose :

- **Un programme de renforcement de capacités**

Ce programme se déroule une fois par an à Genève et donne accès à un ou plusieurs mécanismes internationaux, selon l'agenda international, à des délégués venant d'une même région autochtone. Ce programme vise à les former sur les mécanismes internationaux ainsi que sur les procédures de signalement et de documentation des atteintes aux droits de l'homme.

- **Un suivi des formations déjà effectuées**

Dans le but de garantir la qualité de son service, le Docip assure le suivi des formations qu'il a déjà effectuées auprès des organisations autochtones et reste à la disposition de celles-ci pour répondre à leurs demandes spécifiques liées aux sujets traités pendant les formations passées.

N'hésitez pas à nous contacter pendant cette 18^e session de l'Instance permanente pour nous faire part de vos besoins ou de vos commentaires et suggestions sur les formations que vous avez déjà suivies avec le Docip.

De plus, et ce depuis cette année, le Docip n'offre plus de formation aux nouveaux arrivants pendant les conférences internationales (UNPFII et MEDPA). Ce choix s'inscrit dans une logique de non-interférence avec le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies qui souhaite assurer ce type de formations auprès des délégués autochtones pour les conférences à venir.

Pour plus d'informations sur le programme des formations, n'hésitez pas à contacter M^{lle} Claire Moretto à: claire.moretto@docip.org

Service d'information du Docip

Le Docip fournit et transmet des informations utiles sur des questions internationales d'intérêt pour les organisations des peuples autochtones et tous ceux qui les soutiennent. Nous publions ces informations en quatre langues (anglais, espagnol, français et russe).

Avant le début de la session de la conférence internationale, nous vous informons sur les points suivants :

- Les services du Docip
- Le Caucus préparatoire autochtone et les réunions de suivi
- Le Secrétariat de l'UNPFII
- Les documents officiels importants pour la session
- Les événements parallèles

Durant la session, vous trouverez chaque jour sur notre site internet le programme du jour avec les événements parallèles en quatre langues.

Nos pages Facebook et Twitter vous permettront d'être à jour sur les changements de dernière minute, les délais à respecter et les autres manifestations importantes.

Pour obtenir d'autres informations ou pour nous communiquer une information que vous souhaitez diffuser, veuillez contacter Mr. Pascal Angst : pascal.angst@docip.org.

Vous pouvez lire ces informations sur notre site Internet <http://bit.ly/docip-actualites> ou en vous inscrivant à notre liste de diffusion : <http://bit.ly/docip-inscription>.

Pour faire partie de notre réseau social, suivez-nous sur Facebook (@docip.org) et Twitter (@docip_en).

Service de soutien juridique relatif aux mécanismes de l'ONU

Le Docip apporte un appui en matière de :

- Recherche documentaire
- Recherche juridique
- Réseautage avec les autres délégués et organisations
- Suivi de l'ordre du jour des organes de traités et de l'EPU, fonds, etc.
- Techniques d'art oratoire pour les déclarations à faire auprès de l'Instance permanente.

Vous pouvez contacter le service de soutien juridique si vous avez des questions concernant vos communications avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones, ou si vous souhaitez vous renseigner sur la procédure à suivre pour participer aux organes de traités et à l'EPU. Vous pouvez également contacter le service de soutien juridique pour des questions d'ordre général, pour des conseils sur les procédures à suivre ou sur la rédaction de vos communications et de vos rapports.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'avocat Andrés Del Castillo (andres.delcastillo@docip.org) ou vous rendre directement au bureau du Docip entre 9 h et 18 h pour obtenir un rendez-vous.

Ces services sont disponibles gratuitement en anglais, français, espagnol et peuvent être interprétés en russe.

Les services du Docip dans l'UE

OBJECTIF : Le Docip travaille surtout à l'amélioration du transfert des informations entre les peuples autochtones désireux d'informer l'Union européenne (UE) des difficultés auxquelles font face leurs communautés au niveau local et les institutions européennes.

L'antenne du Docip à Bruxelles est ouverte aux peuples autochtones pour :

- permettre à ces derniers d'entrer en contact avec l'UE ;
- les informer et les assister dans les processus de l'UE (procédures législatives, consultations avec la société civile, appels à suggestions, etc.) ;
- les informer sur l'ordre du jour européen ;
- assister les délégués autochtones qui souhaitent :
 - impliquer et sensibiliser les membres décideurs de l'UE aux questions autochtones afin qu'elles deviennent, à long terme, une priorité pour l'UE ;
 - encourager l'UE à lutter contre les abus que subissent leurs communautés.

Si vous avez des questions ou souhaitez entrer en contact avec un membre de notre équipe à Bruxelles, n'hésitez pas à écrire à l'adresse suivante: eu@docip.org.

Contact du directeur

Le directeur du Docip, Mr. Rémi Orsier, sera présent et disponible pour vous rencontrer pendant la réunion préparatoire du Caucus autochtone ainsi que pendant la première semaine de l'Instance permanente. Si vous souhaitez le rencontrer, n'hésitez pas à lui écrire à l'adresse suivante : remi.orsier@docip.org

Avec le soutien de :

Docip/JM/Avril 2019



AVEC · LE · SOUTIEN
· · · · · DE · LA
VILLE · DE · GENÈVE



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Docip et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de ces donateurs